

FLASH-INFOS n°7

Décembre 2021

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet
www.marceod.fr régulièrement mis à jour

Liste téléphonique des habitants de Marceod

Elle ne sera pas distribuée avec le bulletin municipal de cette fin d'année car beaucoup de personnes ne nous ont pas encore retourné leur accord ou refus.

Merci de déposer en mairie le coupon qui vous a été distribué afin de finaliser ce document et vous le remettre dès que possible.

ETAT CIVIL

Félicitations aux nouveaux parents pour la naissance de :

- ✓ Macéo Bouchut, né le 2 novembre, fils d'Estelle et Richard Bouchut, domiciliés Route du Moulin du Pas ;
- ✓ Léane Mazencieux, née le 6 novembre, fille de Marion Bonnier et Adrien Mazencieux, domiciliés Chemin de la scierie ;
- ✓ Neylann Lamy Vial, né le 8 décembre, fils de Noémie Vial et Kévin Lamy, domiciliés Chemin de l'ancien abreuvoir ;
- ✓ Léonie Ribéron, née le 9 décembre, fille de Stéphanie Ramousse et Loïc Ribéron, domiciliés route des Flaches ;



Nous avons le regret de vous faire part du décès de Madame Jeannine Fléchet, survenu le 21 octobre, à l'âge de 84 ans. Madame Fléchet était domiciliée rue de l'abbé Chatain.

SAISON HIVERNALE

Compteurs d'eau

Avec l'arrivée de l'hiver, nous vous rappelons qu'il faut isoler vos compteurs pour les protéger du gel. Les températures négatives peuvent provoquer des dégâts et donc des fuites dont le coût reste à la charge du propriétaire concerné.



Déneigement



Pour information, les agents communaux débutent la tournée de déneigement et/ou de salage dès 4h du matin et il leur faut environ 4h pour traiter l'intégralité de nos chemins communaux. Ce qui veut dire qu'avant 8h00, toutes les voies ont déjà été concernées par ces opérations ; mais que s'il neige, il se peut que les premiers chemins déneigés soient de nouveau recouverts de neige... et que s'ils ne sont pas en train de s'occuper de la voirie qui vous concerne, c'est qu'ils sont sur un autre secteur !

De plus, si le besoin s'en fait sentir, une seconde tournée est aussitôt engagée par la suite.

Par ailleurs, un service de déneigement des voies privées est en place sur la commune. Cependant nous rappelons qu'il ne peut se réaliser qu'après que toutes les voies publiques soient dégagées. D'autre part, ce service qui pose des questions en terme d'assurance ne sera probablement pas reconduit.

Enfin, les véhicules doivent stationner uniquement sur les places de parking à votre disposition. Il est interdit de se garer sur les voies roulantes, et en particulier sur la départementale, car cela peut gêner les engins de déneigement.

STATIONNEMENT

L'espace de stationnement situé en face du magasin Vival est en cours d'acquisition par la Mairie car il s'agit d'un terrain privé. Il doit rester à la disposition exclusive des usagers du multiservices au droit du commerce et ne pas être utilisé par les personnes qui cherchent uniquement à stationner leur véhicule.



INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les personnes qui veulent s'inscrire sur la liste électorale peuvent le faire de différentes manières jusqu'au vendredi 4 mars 2022 :

✓ **En ligne sur servicepublic.fr** : en tapant « comment s'inscrire » et cliquant sur « accéder au service ». Prévoir de joindre 1 justificatif de domicile et une pièce d'identité.

✓ **En vous présentant en Mairie**, muni de :

- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription



Vous pouvez charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place. Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- 1 document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir,
- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription (aussi disponible en Mairie).

✓ **Par courrier**, vous devez envoyer les documents suivants :

- Formulaire Cerfa n°12669 de demande d'inscription
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile

HAIES



Nous rappelons que la taille des haies de clôture en limite des chemins communaux est règlementée (article R161-24 du Code Rural).

Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux ; mais nous constatons que ce n'est pas toujours le cas. Cette négligence porte préjudice à la circulation, au déneigement, à la visibilité... et peut entraîner des dégâts ou accidents pour lesquels la responsabilité du propriétaire peut être engagée.

Par ailleurs, la Mairie peut faire procéder aux travaux d'office, aux frais du riverain, après mise en demeure restée sans effet. Nous comptons sur votre bienveillance pour faire le nécessaire.

DECHETTERIES

Du 1^{er} novembre au 31 mars, la déchetterie de Saint-Héand est ouverte :

- ✓ Mardi 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- ✓ Mercredi au vendredi 14h00 à 18h00
- ✓ Samedi 9h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00
- ✓ Dimanche 9h30 à 12h00



Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Vous pouvez également vous rendre dans les autres déchetteries de Saint-Etienne Métropole à votre convenance.

VOIRIE

Nous avons constaté que des parcelles sont labourées très (trop) près de la voirie communale.

Nous demandons aux agriculteurs de respecter les distances de labour vis-à-vis des chemins afin de conserver nos voiries dans un bon état, le plus longtemps possible.

Par ailleurs, lors des 2 campagnes d'entretien des talus, il est demandé au chauffeur du syndicat de voirie de faucher l'herbe sur la largeur totale de l'épaveuse afin de bien dégager les bords de chaussée.

CHIENS

Les propriétaires de chiens doivent ramasser les crottes de leurs animaux. Des sachets sont à leur disposition à l'entrée du City Stade



HISTOIRE ET PATRIMOINE

L'association tiendra son assemblée générale le samedi 8 Janvier, à 14h30, à la salle du stade.

BIBLIOTHEQUE



Nous remercions le généreux donateur qui a fait don de livres neufs pour notre bibliothèque.

Nous avons également fait l'acquisition de nouveaux livres.

Venez les découvrir les mardis et vendredis de 16h30 à 18h00 et les samedis des semaines paires de 10h00 à 11h30.

FORMATIONS BAFA

La fédération des Familles Rurales de La Loire organise des formations pour devenir animateur ; et pour encourager les jeunes à la suivre, l'Etat verse une aide financière de 200,00 €.

Des flyers indiquant les dates de sessions, les tarifs et les modalités d'inscription, sont disponibles en Mairie.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE DURANT LES VACANCES DE NOEL

Fermé

- Mardi 21 décembre
- Jeudi 23
- Vendredi 24
- Lundi 27
- jeudi 30

Ouvert

- lundi 20 décembre
- mercredi 22
- mardi 28
- mercredi 29
- vendredi 31

FACTURES D'EAU DU 1^{er} SEMESTRE 2021

Suite à des problèmes informatiques importants, la facturation de l'eau concernant le 1^{er} semestre 2021 vient d'être finalisée. Les factures vont être envoyées dans les prochains jours.

